



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction du Budget**

Paris, le - 1 JUIN 2021

Télédoc 242  
Affaire suivie par : Sylvie Coutures  
Bureau 1BLF  
Tél. : 01.53.18.71.02  
Mèl. : [sylvie.coutures@finances.gouv.fr](mailto:sylvie.coutures@finances.gouv.fr)

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS**

À

NOR : **CCPB2109905C**  
N° interne **DF-1BLF-21-3418**

MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES  
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT  
À L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS  
LES RESPONSABLES DE LA FONCTION  
FINANCIÈRE MINISTÉRIELLE ET MESDAMES ET  
MESSIEURS LES RESPONSABLES DE PROGRAMME

**Objet : Projet de loi de finances pour 2022 – Elaboration des nomenclatures budgétaires**

**Annexes : 3**

La définition des nomenclatures budgétaires relatives au projet de loi de finances pour 2022 constitue une phase essentielle permettant de construire le cadre de la budgétisation, de la présentation du PLF et de ses annexes, de la programmation et de la gestion.

Ces nomenclatures recouvrent les périmètres suivants :

- la **nomenclature par destination** (mission, programme, action), qui permet la présentation des projets de loi de finances notamment au travers de la justification au premier euro figurant dans les PAP,
- la **nomenclature des briques**, qui sous-tend la budgétisation,
- la **nomenclature par activité**, construite en cohérence avec les actions et les briques, qui constitue le support de la programmation infra-annuelle et du suivi de son exécution,
- enfin la **nomenclature du cadre de gestion (BOP/UO)** qui permet, au sein d'un programme, d'en désigner les responsables pour la gestion budgétaire et l'ordonnancement.

Le réexamen des nomenclatures doit conduire à s'interroger sur la pertinence des référentiels décrits ci-dessus dans le souci permanent de leur simplification et de leur adaptation aux réalités de la mise en œuvre des politiques publiques sur le terrain.

En particulier, il conviendra de proposer des cartographies de BOP/UO reposant sur une organisation des responsabilités budgétaires cohérentes avec les orientations fixées par le Premier ministre et relatives à l'accélération de la déconcentration de la gestion budgétaire. De même, ces cartographies devront tenir compte de la réforme territoriale des services de l'Etat en région ou département.

Par ailleurs, une veille particulière devra être apportée à la qualité des référentiels d'activités pour garantir un suivi optimum des dépenses relatives au Plan de Relance pour les programmes qui sont concernés.

A l'exception des centres financiers (BOP/VO), ces nomenclatures sont gérées dans l'application Tango ; il vous appartient de formaliser vos propositions de modifications dans cet outil selon les modalités et le calendrier détaillés ci-après :

- Elles seront soumises à l'avis du CBCM, via Tango, avant d'être transmises à la direction du budget ;
- La nomenclature par destination devra être finalisée au plus tard le **mardi 27 juillet** afin de permettre la rédaction des projets annuels de performances annexés au projet de loi de finances pour 2022 ;
- le référentiel des briques discuté lors des conférences de répartition devra être finalisé au plus tard le **mercredi 1er septembre** ;
- la nomenclature par activités devra être finalisée au plus tard le **vendredi 1er octobre** afin de faciliter la réalisation des travaux de fin de gestion ainsi que l'ouverture de la gestion anticipée. Les liens entre les activités et actions ou briques ont vocation à être complétés le plus tôt possible en 2021 et en tout état de cause avant la fin de la gestion ;
- La nomenclature du cadre de gestion BOP/VO n'est pas prise en charge par l'application Tango mais les projets de cartographies de programmes devront être transmis le **vendredi 1er octobre** au bureau sectoriel concerné et au bureau 2REC après avis des services du CBCM.

Afin de réaliser l'ensemble de ces opérations, l'ouverture de Tango est prévue le **mardi 1er juin**.

Je vous remercie de votre implication dans la mise en œuvre de ces modalités dans le respect des calendriers fixés.

Pour le Ministre et par délégation  
La directrice du budget



**Amélie VERDIER**